

**Mémoire présenté lors des audiences de
l'Office de consultation publique de Montréal
concernant le Plan directeur d'aménagement du
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges**

Georges Adamczyk, professeur d'architecture
Pierre Boyer-Mercier, architecte et professeur d'architecture
École d'architecture de l'Université de Montréal

28 novembre 2003

Introduction

Ce court mémoire a pour objet de donner un avis sur la proposition de plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-Des-Neiges, proposition préparée par l'équipe de professionnels dont les services ont été retenus par la Fabrique de Notre-Dame de Montréal. C'est au titre de professeurs d'architecture et de personnes impliquées professionnellement dans la pratique et la critique de l'architecture en tant que projet culturel que nous souhaitons émettre nos commentaires dans le cadre des audiences tenues par l'Office de consultation publique de Montréal sur cette proposition. Nous comprenons que ces audiences mèneront éventuellement à l'approbation d'un plan directeur pour le développement de la propriété, à des règlements pour cadrer les interventions de restauration, de mise en valeur, de construction et d'aménagement ainsi qu'à des ententes de développement avec la ville dans le cas des projets conjoints. Sachant qu'il s'agit là d'un long processus et à ce point du cheminement de cette proposition, nous nous limiterons à quelques commentaires généraux.

Les documents soumis par la Fabrique de Notre-Dame de Montréal

Nous voulons ici souligner la qualité des documents préparés par l'équipe de professionnels pour le plan directeur d'aménagement du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Le parti est direct et franc. L'information est compréhensible par tous et ce parti répond bien aux conditions souhaitées par la Ville pour préciser le développement du cimetière au cours des 25 prochaines années. Il tient compte du caractère architectural, historique, paysager et naturel du Mont-Royal pour toutes les réalisations projetées afin de mettre en valeur et de rendre accessibles ces lieux dans le respect de leur caractère sacré. Il est évident que la quantité et la diversité des réalisations prévues requerront plus de détails, mais à ce stade il faut noter que la vision proposée est claire et suffisamment précise. Elle repose sur une stratégie où s'équilibre très bien la conservation et le développement, traduisant ainsi une conception du patrimoine dont les valeurs sont inscrites dans le mouvement de la culture urbaine.

Nous tenons aussi à souligner les études remarquables de notre regretté collègue Pierre Richard Bisson, qui ont soutenu ces travaux et en particulier sa contribution personnelle au débat typologique qui a émergé autour du classement de ce cimetière dans la famille canadienne des cimetières ruraux ou des cimetières jardins. La spécificité de ce territoire vient de son développement par période. Ce développement est analogue à celui du développement de la ville qui s'est fait par l'agrégation successive de ses quartiers. Ceci est tout à fait évident, même pour les néophytes en histoire de l'art urbain. Montréal n'est pas plus une forêt que le cimetière n'est un jardin. C'est un lieu urbain avant tout, un lieu historique où s'imbriquent des formes diverses et parfois contrastées où cohabitent le naturel et le construit. C'est le mérite des auteurs de ces documents de nous faire saisir les particularités temporelles du territoire du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et d'en avoir fait le socle culturel de leurs idées pour dessiner son développement futur.

Le plan directeur et le site du Mont-Royal

Ce qui ressort d'emblée de l'observation et de l'expérience de ce site unique qu'est le Mont-Royal, c'est moins une figure urbaine : le parc, que le fait géographique : la montagne. En réalité n'est-ce pas ainsi que l'on décrit Montréal : un fleuve, une île, une montagne ? Dans un deuxième temps, une lecture plus sensible permet d'en saisir les caractéristiques particulières : sa position centrale sur le territoire, sa masse végétale, ses trois sommets, les grandes institutions qui se sont progressivement établies sur ses flancs, les cimetières, l'ensemble résidentiel de Westmount qui domine les quartiers du canal de Lachine, le chemin de la Côte-Des-Neiges au tracé si singulier. Au cœur de cet ensemble composite se trouve le parc du Mont-Royal, un havre de paix d'où l'on peut surplomber le centre de la ville ou se retrancher du tintamarre urbain en choisissant de se recueillir dans la grande clairière du Lac des castors.

Parcourir le Mont-Royal, c'est traverser cette diversité des formes d'occupation du territoire qui en ont façonné la morphologie au cours du temps : l'habitat pavillonnaire, les édifices monumentaux, les campus universitaires, les grands hopitaux, les cimetières et le parc. Au sein de cet ensemble, le cimetière Notre-Dame-Des Neiges constitue en quelque sorte, une entité distincte. Mais celle-ci n'en est pas moins hétérogène car sa composition n'est pas une, mais plusieurs à l'image de la ville contemporaine. On pourrait dire que sa composition spatiale ne démontre pas une unité de caractère et qu'en terme de convenance ses diverses parties répondent plus à l'esprit du temps où elle furent mise en œuvre. Ainsi son caractère, car il faut le reconnaître pour ce qu'il est, tient de cette relation paradoxale : Bien que chacun des éléments fasse sa loi, ces éléments sont liés entre eux par la géographie, par le paysage. *De visu*, nous sommes sensibles à la prédominance de la végétation et aux représentations culturelles qu'elles émulent, alors que *in situ* nous sommes confrontés aux faits architecturaux et à l'histoire avec ses logiques sociales et ses expressions

esthétiques successives. Un peu comme ce qui fait que les uns voient la brique et les autres la pierre grise comme trait matériel caractérisant Montréal.

Le mérite du plan directeur est de prendre en considération ces paradoxes. Ainsi, il est significatif d'y voir l'attention que l'on porte autant à préserver les valeurs paysagères de La Plaine que les valeurs architecturales des monuments. Il est tout autant significatif de constater que la conception du Mausolée du Boisé de l'Est s'écarte d'une construction recherchant le constraste comme principe d'édification et la position dominante comme principe de composition. Les concepteurs ont plutôt choisi une approche menant à la figure d'un bâtiment-jardin en terrasse en relation mineure par rapport à l'ensemble et relativement autonome dans sa composition.

Tout comme le front bâti du campus de l'Université de Montréal renforce déjà le grand dégagement visuel du cimetière et permet d'en affirmer son identité, Les interventions minutieusement prévues par le plan directeur auront un effet sur la reconnaissance des spécificités de son voisin : le parc du Mont-Royal. C'est à ce dialogue fructueux entre les parties et le tout, entre le passé et l'avenir que nous invitent la proposition du plan directeur et ce sont ces qualités et cette sensibilité particulière que nous lui reconnaissons.

La nécessité de lieux qualifiés dans un plan d'ensemble : le Mausolée du Boisé de l'Est

En partant de l'axiome selon lequel le tout se compose de parties, il est normal de conclure que la qualité du tout dépend de celle de ses composantes. La question se pose alors ainsi : L'emplacement désigné pour l'implantation de l'éventuel mausolée contribue-t-il dans sa présente condition à la valorisation du cimetière voire de l'ensemble patrimonial du Mont-Royal ? Dit autrement : est-ce que ce lieu, laissé en jachère, ne constitue pas un maillon faible de l'ensemble ? En corollaire, il faut aussi se poser la même question sur la valeur de ce qui est proposé en substitution soit le mausolée. Le projet est-il bénéfique à l'ensemble du cimetière ?

Au-delà de sa typologie propre garante de la fusion fonctionnelle du bâtiment à la définition du lieu, en l'occurrence un cimetière, la proposition du mausolée dans son aspect formel présente-t-elle une intégration conceptuelle de valeur pour le cimetière ? En d'autres termes, contribue-t-elle à son enrichissement en lui apportant une plus-value architecturale ?

Examinons les aspects suivants :

1. La topographie du lieu

Il est évident que la considération de la topographie existante fait partie intégrante des prémisses formelles du bâtiment. Par son déploiement sous forme de terrasses en cascades vers le bas, le

projet garantit le plus fondamental des liens avec l'emplacement de son implantation mais cet écho formel, aussi élémentaire fut-il, ne constitue pas à lui seul une caution qualitative d'autorité.

2. Discrétion et modestie

La présence d'un aussi imposant bâtiment pourrait disqualifier d'emblée le projet et annihiler toute relation métaphysique de l'intervention avec le lieu. Or, l'enfouissement d'une importante partie du bâtiment élimine tout effet de dominance, tant du point de vue *intra-muros* qu'*extra-muros*, sur l'environnement. Le traitement en toute simplicité de la volumétrie convient au caractère serein du cimetière dans sa volonté d'effacement conférant au bâtiment une ambiance de silence et de respect.

3. Lien phénoménologique

Le projet architectural agrémenté de plantations, de passages, de points de vue transcende toute notion de construit en harmonisant de façon phénoménologique l'architecture et le site. L'expérience sensorielle du lieu se vit ainsi en continuité avec celle des autres composantes naturelles et bâties du cimetière. La qualité architecturale dominante du projet réside dans sa fusion matérielle avec le lieu.

4. Accessibilité et présence

En réponse à un climat particulièrement inhospitalier en hiver, le concept de mausolée permet un accès en toute saison aux sépultures dans des conditions qui permettent la sérénité et le recueillement. Ainsi les visiteurs de tous âges et de toutes conditions pourront y prier et y méditer en toute liberté ce qui confère au mausolée une valeur humaine des plus appréciables. Conséquemment à son accessibilité, le mausolée assurera une présence humaine chaleureuse et quotidienne à un lieu qui est actuellement désolé et inintéressant.

Pour toutes ces raisons, nous affirmons que le mausolée, tel qu'il est proposé, s'intègre harmonieusement au site et lui confère une plus-value architecturale et paysagère évidente et nécessaire.

Conclusion

À l'instar des divers comités qui ont exprimé leur avis sur la proposition du plan directeur pour le Cimetière Notre-Dame-Des-Neiges, nous appuyons ce plan et les ententes de développement qu'il prévoit. Nous appuyons également la proposition d'édifier le Mausolée du Bois de l'Est dans sa nouvelle version pour les qualités et les usages qu'il offrira et pour son rôle dans la composition d'ensemble qui viendra consolider l'identité du Cimetière sur le site du Mont-Royal.